AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP30-4-68 770397

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K.

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Supplément n° 4 au Bulletin n° 91 - AVRIL 1968 — 25 AVRIL 1968

ARBRES FRUITIERS

RAPPEL : Pour les arbres fruitiers à pépins, se reporter à la note du 19 Avril.

ARBRES A NOYAUX : MONILIA : Traitement post-floral à base de produit organique de synthèse.

GROSEILLIERS ROUGES ET NOIRS

ANTHRACNOSE : Renouveler les traitements anticryptogamiques sur groseilliers rouges.

Attendre la fin floraison sur cassissiers.

CHENILLES DEFOLIATRICES : Ajouter à la bouillie ci-dessus un insecticide à base d'ester phosphorique ; ce traitement sera également valable contre les pucerons.

CULTURES LEGUMIERES

PEGOMYIE SUR EPINARDS : Les premières pontes viennent d'être déposées. Il est en conséquence conseillé de traiter dès réception de cet avis.

Le choix du produit devra tenir compte de la date de récolte.

Si celle-ci n'est pas prévue dans la quinzaine qui suit le traitement, utiliser de préférence un produit systémique : Diméthoate - Endothion ou Formothion. Mais peuvent être également pulvérisés : Azinphos - Diazinon - Fenthion - Mevinphos - Parathion - Phosalone - Phosphamidon - Toxaphène - Trichlorfon.

Si la cueillette est envisagée entre le 7ème et le 15ème jour après le traitement, ne peuvent être utilisés que le Mevinphos et le Trichlorfon.

Dans le cas d'une récolte plus précoce, tout traitement est interdit.

MOUCHE DE L'ASPERGE : Dans les aspergeraies non en production, traiter lorsque les turions sont sortis, le vol ayant commencé. Utiliser l'un des produits suivants : Diazinon - Diméthoate - Endothion - Formothion.

MOUCHE DE L'OIGNON : Le vol est important, il convient de protéger les semis et plantations dont la désinfection du sol ou de la graine n'a pas été effectuée (V. Bulletin du 20 Février 1968). On profitera d'un binage pour enfouir entre rangs granulés ou produit pulvérisé.

P./.224

DESHERBAGE DES OIGNONS PLANTES : On peut utiliser lorsque les oignons ont au moins 2 - 3 feuilles : le Linuron à raison de 750 grammes de matière active à l'hectare, lorsque les adventices sont jeunes. Si celles-ci sont plus développées (plus de deux feuilles vraies), employer un mélange de colorants nitrés (1.500 grammes/hectare) et de Linuron (750 grammes).

Dans les sols argileux où l'on constate la présence de vulpin, on pourra utiliser le mélange Diuron (500 grammes) plus Linuron (750 grammes).

Pour éviter une phytotoxicité du produit respecter, entre un binage qui provoque toujours des lésions foliaires, et la pulvérisation, un délai d'au moins une semaine.

BETTERAVES POTAGERES : CARENCE EN BORE :

Lors de la récolte 1967, des dégâts importants étaient constatés sur les racines alors que rien extérieurement ne pouvait faire penser que celles-ci étaient fortement dépréciées au point de ne plus être commercialisables. Certaines présentaient de petits amas noirâtres avec de légères gerçures alors que d'autres étaient crevassées et présentaient des sortes de chancres rongeant profondément les tissus. Coupées les racines atteintes présentaient des taches brun noir dans la chair.

Ces symptômes sont caractéristiques d'un manque d'alimentation boratée. Le déficit de pluviométrie en Juin, Juillet et Août a certainement accentué ce phénomène.

On peut pallier à cela en apportant une fumure boratée dans le sol sous forme de Boracine à raison de 20 Kgs à l'hectare.

Il existe également dans le commerce des formules binaires ou tertiaires boratées.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription phytosanitaire "BOURGOGNE & FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.